

Communauté de Communes



*Lure
Vançon
Durance*

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 27 Avril 2011

Etaient présents :

Pour la commune de Salignac :

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Chantal CHAIX, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire
- Benoît PROST, membre titulaire

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, membre titulaire

Pour la CCLVD :

- Emily FAVRE, directrice remplaçante

Etaient excusés : Nathalie CESARINI, Frédéric ROBERT, André LUIGGI, Nicole PETIT, Yvette PELEGRINA

La réunion se déroule sous la présidence de M. LAUFERON, Président.
M. René AVINENS est nommé secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18h00.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu du 16 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

2 - MISE EN PLACE DE PRESTATIONS SOCIALES AU PROFIT DES AGENTS

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit à l'action sociale pour les agents territoriaux. Il s'agit de prestations visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La collectivité peut envisager de mettre elle-même des actions en place ou confier la gestion à un organisme national tel que le CNAS (comité national d'action sociale). Cet organisme national permet aux agents de bénéficier de plusieurs avantages entre autres : des prêts à tarif avantageux, plan épargne chèque vacances, tarifs préférentiels pour les billetteries cinéma, spectacle..., offre de séjours, bons de réduction abonnements revues, tarif réduit pour les tickets chèques emploi services...

Si la communauté de communes décide d'adhérer au CNAS la participation de la collectivité serait de 0.83% de la masse salariale sans que cette participation par agent puisse être inférieure à 179.96€ ou supérieur à 246,26€.

*Accord à l'unanimité pour adhérer au CNAS à compter du 1er Janvier 2011
Désigne M. Christian Trabuc comme correspondant élu*






3 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2011:

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de délibérer sur les subventions que la communauté de communes souhaite attribuer pour l'année 2011.

Il suggère que les subventions versées aux coopératives scolaires, pour les sorties scolaires notamment, soient augmentées afin de tenir compte de l'inflation des prix du carburant. Ainsi la subvention passerait de 1800€ à 2000€ par classe.

Il rappelle que, dans le cadre du transfert de la compétence Enfance et Jeunesse, la commune de Montfort a transféré la dépense relative à sa participation au Relais d'Assistants Maternels Itinérant Parental (RAMIP), basé aux Mées. Le RAMIP, intervient une fois par mois sur la Commune de Montfort, toutefois il a été proposé pour 2011 que le RAMIP étende son champ d'intervention sur le territoire de la CCLVD. La subvention à l'association s'élèverait dès lors à 3000€.

Enfin il propose que les autres subventions attribuées l'année dernière soient reconduites dans les mêmes conditions.

-  Coopératives scolaires : 20 000 (2000€ x 10 classes).
-  Bibliothèque pédagogique : 400€
-  USEP 04 : 100€
-  FOL : 100€
-  RAMIP : 3000€

Une réunion sera prévue dans les jours qui viennent avec le RAMIP afin de redéfinir précisément leur champ d'intervention sur le territoire communautaire.

Accord à l'unanimité pour verser les subventions correspondantes

Participation Pays : nous avons prévu au budget la même somme que l'année précédente. Toutefois dans l'attente d'éléments chiffrés plus précis, la délibération concernant la participation au pays est reportée au prochain conseil.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que les dossiers pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2011, étaient à présenter d'ici la fin du mois de mars.

Face aux demandes de certains enseignants pour doter les classes d'écrans supplémentaires et suite aux positions de l'Etat qui disposerait de fonds pour ce type d'intervention, une demande d'aide au titre de la DETR a été déposée en urgence sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat matériel (ordinateurs, portables, tableaux numériques...)	25 000	Etat (DETR 60%)	15 000
		Autofinancement	10 000
Total	25 000€	Total	25 000€

A la majorité, le conseil

- *Valide la demande de subvention*
- *Autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires*

5 - REGIME INDEMNITAIRE AGENTS DE CATEGORIE A

Lors de la séance du 14 février 2011, il a été décidé d'attribuer une prime à la directrice remplaçante. Or cette délibération ne faisait pas référence aux régimes indemnitaires prévus par la loi. Par ailleurs, l'instauration d'une prime pour un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale, doit être prévue dans la délibération relative aux primes, à défaut le régime indemnitaire n'est valable que pour les agents titulaires.

Aussi il est proposé d'instaurer une prime IFTS pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents non titulaires de droit public de catégorie A relevant du cadre d'emploi d'attaché territorial avec un coefficient maximum fixé à 8.

L'instauration de cette prime est proposée avec effet rétroactif pour l'agent chargé du remplacement de la directrice.

Approuve à l'unanimité l'instauration d'une prime IFTS pour les agents de catégorie A relevant du cadre d'emploi d'attaché territorial avec un coefficient maximum fixé à 8.

Décide à l'unanimité que l'agent chargé du remplacement de la directrice pendant son congé maternité percevra cette prime pendant toute la durée de son contrat.

6 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères

Produit attendu par le SMIRTOM : 202 704 euros (en 2010 : 204 382 €)

Bases prévisionnelles : 1 528 688€

Taux possible : 13,26% (en 2010 : 13.78 %)

Vote du taux à l'unanimité à 13,26 %

Suite à la réforme de la fiscalité notre collectivité va hériter des taux d'autres collectivités Région, Département mais aussi frais de recouvrement perçus par l'Etat. Aussi nous votons cette année des taux proposés dits « rebasés ».

Taux Cotisation Foncière Entreprises

Taux rebasé de 25,27% soit un produit attendu de 568 105€

Accord à l'unanimité du conseil pour voter un taux relais de CFE à 25.27%

Taxes ménages :

Pour compenser les effets de la réforme de la Taxe Professionnelle, la CC hérite des taux de taxes ménages (taxe d'habitation et taxe foncier non bâti) d'autres collectivités.

Elle est va donc devenir de fait une CC à fiscalité mixte. La Communauté de communes n'hérite d'aucun taux pour le foncier bâti mais elle garde la possibilité d'en fixer un si elle le souhaite.

Les taux proposés sont les suivants :

taux TH de 5,84% soit un produit de 121 706€

taux FNB de 1,89% soit un produit de 1017€

taux FB 0%

Il est à noter que le surplus perçu la collectivité via ces taxes (notamment) sera prélevé pour compenser les collectivités « perdantes » par un reversement au Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR). Le montant prélevé sera de 241 732€.

Accord à l'unanimité du conseil pour voter les taxes ménages exposées ci-dessus

7 – AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Pour le budget principal :

L'affectation proposée est la suivante :

L'excédent de fonctionnement 2010, soit +189 647,86 € est affecté comme suit :

- + 37 750 € à la section d'investissement, au compte 1068
- + 151 897,86 € à la section de fonctionnement, au chapitre 002

Pour le budget annexe ZA des Paulons :

L'affectation proposée est la suivante :

Excédent de fonctionnement 2010, soit + 3 707.14€, intégralement affecté en fonctionnement, au Chapitre 002 (résultat d'exploitation reporté)

Pour le budget annexe ZA Montfort :

Le résultat de fonctionnement 2010 fait apparaître un résultat égal à 0. Il n'y a donc pas d'affectation de résultat.

Pour le budget annexe SPANC:

Les résultats du bilan 2010 sont égaux à 0,00 € car aucun mouvement n'a été réalisé en 2010. Par conséquent, il n'y a pas de reprise de résultat.

Accord à l'unanimité du conseil pour affecter les résultats des différents budgets tels que présentés ci-dessus.

8 – ADOPTION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2011

Pour le budget principal :

Le budget primitif 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 1 487 079,46€

- Pour la section d'investissement ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 585 618,29€

Pour le budget annexe ZA des Paulons :

Le budget primitif 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 63 647,14 €

- Pour la section d'investissement ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 58 655 €

Pour le budget annexe ZA Montfort :

--- Le budget primitif 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 1 011 540,00 €

- Pour la section d'investissement ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 1 004 540,00 €

Pour le budget annexe SPANC:

Le budget primitif 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 30 500,00 €

- Pour la section d'investissement ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 0,00 €

M. Le Président présente en détail les 4 budgets et les met au vote.

Les budgets primitifs 2011, que sont le budget principal, le budget de la ZA Les Paulons, celui de la ZA de Montfort et celui du SPANC, sont adoptés à l'unanimité par le conseil communautaire.

9 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES BOUCLES LOCALES HAUTE DEBIT

La date butoir pour les candidatures au marché Boucles Locales alternatives était fixée au 14 avril. Cinq entreprises ont retiré le dossier de consultation mais seule une offre a été déposée. Cette offre a été analysée par la commission d'appel d'offres, le 27 Avril 2011 avant la séance du conseil. L'offre est bien conforme au cahier des charges et la Commission d'Appel d'Offres a donc donné un avis favorable à la conclusion de ce marché.

A l'unanimité le conseil communautaire décide d'attribuer le marché « construction et mise en œuvre d'une solution NRA-ZO sur la commune de Montfort » à France Télécom pour un montant de 76 809€ HT avec l'option maintenance pour la quatrième année pour un montant de 2970€ HT.

Autorise le président à signer l'acte d'engagement avec France Télécom ainsi que tout document correspondant à ce marché

Autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

10 – QUESTIONS DIVERSES

Information concernant les décisions prises en bureau :

Achat d'un photocopieur pour la communauté de communes - l'entreprise DPS a été retenue
Réaffectation d'une partie des fonds OPAH pour financer le diagnostic de performance énergétique des propriétaires occupants à revenus modestes.

Point sur le Programme PAS

La communauté dispose d'une enveloppe globale dans le cadre du programme PAS. La réunion au pays ayant lieu prochainement, un tour de table est fait afin de faire le point sur les projets des communes.

Afin d'éviter le saupoudrage avec des taux de subventions faibles, il est suggéré que les communes établissent un classement de leurs projets en fonction de leur capacité financière dans les 3 années à venir et qu'elles valident ce classement au plus tôt afin de le faire parvenir à la communauté.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H00

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 27 AVRIL 2011

M. Michel LAUFERON

Mme Chantal CHAIX

M. Christian TRABUC

M. Paul ROUCAUD

M. Alain BOSCO

M. Michel FLAMEN D'ASSIGNY

Mme Marie-José ESTUBIER

M. Patrick HEYRIES

M. Alain RAVEL

M. Benoit PROST

M. René AVINENS